

# Gestion de la dérive de pulvérisation des pesticides : guide sommaire pour l'opérateur



La dérive de pulvérisation est le déplacement dans l'air de gouttelettes ou de particules de pesticides à l'extérieur d'une zone ciblée. La dérive peut se produire pendant ou peu après la pulvérisation du pesticide. Elle peut être minimisée pour aider à protéger la santé humaine et l'environnement. La réussite d'une stratégie de pulvérisation de pesticide implique l'application uniforme du pesticide et une perte minimale de produit.

## Facteurs qui influencent la dérive de pulvérisation

### Facteurs environnementaux

#### Météo

Une température élevée et une faible humidité relative augmentent l'évaporation, ce qui peut entraîner la formation de gouttelettes plus petites donc plus sujettes à la dérive.

#### Vents

Il est préférable de pulvériser lorsqu'il y a un vent léger. Les conditions de calme plat peuvent créer un potentiel de dérive de pulvérisation en raison de l'inversion thermique qui peut piéger et faire alors dériver de grandes quantités de pesticides hors de la zone ciblée. Les vents forts augmentent aussi le potentiel de dérive.

### Facteurs techniques

#### Taille des gouttelettes

Les guides de sélection de buses offerts par les fabricants sont des outils utiles pour déterminer le type de buse à utiliser, la pression et le volume approprié de bouillie à pulvériser. Plus les gouttelettes sont grosses, moins il y a de dérive. Les opérateurs ont la responsabilité d'ajuster les paramètres de pulvérisation comme le type de buse, le débit, la pression de pulvérisation et la vitesse du tracteur pour s'assurer que la qualité de pulvérisation indiquée sur l'étiquette est respectée lors des applications.

#### Équipement

La réduction de la hauteur des rampes de pulvérisation, l'utilisation d'écrans ou d'enveloppes de protection sur la rampe ou l'utilisation de tours sur les pulvérisateurs à jet porté réduisent le risque de dérive de pulvérisation. La réduction de la vitesse d'opération améliore la couverture de l'application et la pénétration dans le couvert végétal, ce qui réduit la dérive. Un équipement endommagé et sale peut augmenter la dérive de pulvérisation. L'équipement doit faire l'objet d'un programme d'entretien et de nettoyage régulier, incluant le remplacement des buses usées ou endommagées.

## Avant d'appliquer un pesticide

Lire attentivement l'**étiquette du pesticide** et suivre les directives d'utilisation incluant :

- les combinaisons spécifiques de sites d'application, de cultures et d'organismes nuisibles visés
- les mesures de réduction de la dérive, telles que les zones tampons, ou les mesures de réduction du ruissellement, comme l'aménagement de bandes de végétation filtrante
- les types d'application permis
- la qualité de pulvérisation (grosseur des gouttelettes), le volume de pulvérisation, le type de buse et la hauteur de la rampe de pulvérisation
- les conditions météorologiques favorables

## Survol des facteurs de dérive

Facteurs RÉDUISANT la dérive	Facteurs AUGMENTANT la dérive
<b>Facteurs environnementaux</b>	
Température de l'air inférieure à 25 °C Humidité relative supérieure à 40 % Vents légers Vents constants Vent latéral dirigé vers le site de traitement	Température de l'air supérieure à 25 °C Humidité relative inférieure à 40 % Calme plat (pas de vent) Vents forts Bourrasques Direction de vent vers la zone non ciblée
<b>Facteurs techniques</b>	
Grosses gouttelettes Basse pression d'application Rampe de pulvérisation abaissée Basse vitesse d'opération Buses propres et non endommagées Ajout d'un adjuvant à faible dérive dans la bouillie de pulvérisation Pulvérisateur muni d'écrans ou de capots Buses à faible dérive (à air induit) Convoyeurs gainés (jet porté) Calibration du pulvérisateur Angle de jet étroit (produit de plus grosses gouttelettes)	Petites gouttelettes ( $\leq 150 \mu\text{m}$ ) Pression d'application élevée Rampe de pulvérisation haute Vitesse d'opération élevée Faible volume d'application Buses sales ou endommagées Buses orientées dans le flux d'air (pour les applications à jet porté ou aériennes)

### Zones tampons

Le risque de dérive peut être réduit en observant une zone tampon de pulvérisation entre l'extrémité de la bande de pulvérisation et un habitat sensible. Les applicateurs qui optent pour la modification des dimensions des zones tampons mentionnées sur l'étiquette d'un pesticide peuvent utiliser le [Calculateur de zones tampons de pulvérisation](#) de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Les applicateurs qui utilisent des réductions de zones tampons doivent conserver leurs dossiers d'application pendant au moins un an pour justifier les réductions de zones tampons.

### Tenue de registre

Le maintien d'un registre d'application pour référence future est recommandé. La conservation d'information détaillée sur la pulvérisation comme les conditions météorologiques réelles, la culture, la dose, le pesticide et l'équipement utilisés, est une bonne pratique de gestion.

### Lisez l'étiquette

Tous les pesticides homologués au Canada disposent d'une étiquette approuvée par Santé Canada où figure un numéro d'homologation. Lisez attentivement l'étiquette d'un pesticide, car elle contient des renseignements précis sur la façon de l'utiliser.

Pour trouver l'étiquette la plus à jour, utilisez notre [outil de recherche d'étiquette](#) en ligne ou cherchez « étiquettes pesticides Santé Canada » à l'aide de votre moteur de recherche préféré.

Les utilisateurs doivent respecter les instructions des étiquettes.

L'utilisation d'un produit de manière non conforme au mode d'emploi de l'étiquette constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## Pour plus d'information

Guide de bonnes pratiques de gestion de la dérive de pulvérisation des pesticides [Gestion de la dérive de pulvérisation](#). Ce guide est le document officiel de Santé Canada. En cas de disparité avec le contenu de la présente fiche d'information, le contenu du guide prévaut.

Le Programme de la conformité des pesticides (PCP) de Santé Canada est responsable de l'application de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Visitez : [canada.ca/conformité-pesticide](http://canada.ca/conformité-pesticide)